

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

La Commune d'Arras en Lavedan met en place une aide aux particuliers habitant sur la commune pour participer au financement de la destruction des nids de frelons asiatiques.

BENEFICIAIRE : PARTICULIER

Nom – Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

INTERVENTION DE DESTRUCTION DU NID DE FRELONS ASIATIQUES

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'intervention : .....

Date de l'intervention : .....

Localisation du nid : .....

Arbre     Maison     Mur     Haie     Autre (à préciser) .....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date : .....

Signature :

PIECES A FOURNIR : Tous les documents doivent être au même nom, prénom.

Copie de la facture acquittée sur laquelle apparait la date et lieu de l'intervention et vos coordonnées

RIB

Justificatif de domicile

Formulaire et pièces à renvoyer par mail à [arrasenlavedan@wanadoo.fr](mailto:arrasenlavedan@wanadoo.fr) ou par voie postale à :  
Mairie – 24 route du Val d'Azun – 65400 ARRAS EN LAVEDAN

## DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Règlement et description du dispositif d'aide aux particuliers

### 1. Objectifs

Le frelon asiatique est un grand prédateur pour les insectes pollinisateurs (abeilles, guêpes, Bourdons, etc.) et peut être dangereux pour la population. Il porte atteinte à la biodiversité, il est reconnu par l'Union européenne et la France « Espèces exotiques envahissantes » depuis 2016.

À l'échelle de la commune la prolifération de l'espèce vespa velutina communément dénommée frelon asiatique et constante malgré la destruction systématique par la commune de tous les nids signalés sur le domaine public. Il est donc nécessaire de poursuivre la mise en place de mesures fortes afin d'endiguer sa progression.

C'est dans ce cadre-là que la commune d'Arras en Lavedan a décidé d'adopter un dispositif d'aide financière au bénéfice des administrés comprenant une participation de 50€ pour le traitement et la destruction de nids de frelons asiatiques sur le domaine privé. Le présent règlement a pour objectif de fixer les conditions d'accès à cette aide financière.

### 2. Bénéficiaires

Cette contribution est réservée aux administrés possédant une propriété sur laquelle est implantée un nid de frelons asiatiques.

### 3. Aide financière pour la destruction des nids

Ne sont concernés par ce dispositif que les nids situés sur la commune d'Arras en Lavedan.

Est éligible, la destruction des nids de frelons asiatiques réalisés, de juin au 15 décembre inclus, par une entreprise ou une association apicole habilitée.

L'aide communale est fixée à 50€ par nid, quel que soit le mode opératoire ou la difficulté de l'intervention.

### 4. Conditions d'attribution

- 1) L'administré signale la présence d'un nid de Frelon asiatique à la commune, qui :
  - Se charge de contrôler l'observation et atteste la présence d'un nid
  - Expose aux particuliers les principales mesures de précaution et lui remet tous les documents permettant l'application du présent dispositif et la prise de contact avec un professionnel.
- 2) L'administré se charge ensuite de faire procéder au traitement de la destruction du nid en faisant appel à une entreprise agréée de son choix, spécialisée dans ce type de travaux ou à une association apicole habilitée.

**5. Procédure d'instruction, décisions et modalités de paiement**

Les justificatifs de dépenses (doubles de facture de l'entreprise ou de l'association apicole) et le document de demande d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques devront être envoyés à la commune d'Arras en Lavedan (voir contact ci-dessous). La demande devra être également accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'un justificatif de domicile.

En cas de décision positive, le paiement sera effectué en une seule fois par le Trésor Public.

**6. Contrôle des engagements**

Après intervention de l'entreprise ou de l'association apicole, un contrôle pourra être effectué sur pièces et sur place par les services de la commune.

**7. Contact**

Mairie

24 Route du Val d'Azun

65400 ARRAS EN LAVEDAN

[arrasenlavedan@wanadoo.fr](mailto:arrasenlavedan@wanadoo.fr)

Tél : 05.62.97.07.67